

SCOLARISATION DES ENFANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE 2nd degré

Les textes

. B.O. n°10 spécial du 25.04.02 : scolarisation des nouveaux arrivants et des gens du voyage.

- circulaire n°2002-063 du 20.03.2002 (élèves de nationalité étrangère)
- circulaire n°2002-100 du 25.04.2002 (élèves nouvellement arrivés)
- circulaire n°2002-102 du 25.04.2002 : missions et organisation des C.A.S.N.A.V.

L'instruction est **obligatoire** pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès lors **qu'ils résident sur le territoire français**.

Il n'appartient pas aux services de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers. Toutefois, pour un jeune de moins de 16 ans qui séjournerait chez une personne qui déclare en avoir la responsabilité, il y a lieu de vérifier la situation de cette personne par rapport à l'enfant : tutelle ou délégation d'autorité parentale.

Les mêmes dispositions s'appliquent pour le 1^{er} degré. Il appartient au maire de délivrer un certificat d'inscription au vu duquel la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant.

Pour les **mineurs étrangers de 16 à 18 ans**, même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, il y a lieu de veiller à ce que leur **scolarisation** puisse être **assurée**, en prenant en compte leur degré de maîtrise de la langue française et leur niveau scolaire.

Ces élèves relèvent du **même droit à l'éducation** que les élèves français (procédures d'orientation et d'affectation identiques).

L'école est un **lieu** déterminant **d'intégration** sociale, culturelle et professionnelle pour les enfants et adolescents nouvellement arrivés en France. Leur réussite scolaire, liée à la maîtrise de la langue française, est un facteur essentiel de cette intégration. Ces dernières années, le nombre plus important d'arrivées de jeunes, a nécessité de **renforcer les moyens** liés à la scolarisation.

Pour garantir une bonne scolarisation des jeunes arrivants, deux principes doivent s'appliquer :

- faciliter l'adaptation de ces jeunes au système français d'éducation en développant des **aides** adaptées et en informant leur famille du fonctionnement de l'établissement scolaire dans lequel ils sont accueillis,
- assurer, dès que possible, **l'intégration dans le cursus ordinaire**.

Au niveau du département, **madame LE GUEN**, division de la scolarité à l'inspection académique (Tél. : 05.42.54.03.47) est chargée de la coordination de ces mesures.

Aide à l'accueil des enfants non francophones **2nd degré**

Afin de prévoir et de mettre en place **les moyens nécessaires** à l'accueil et la scolarisation des élèves « nouveaux arrivants » non francophones, il est nécessaire de disposer d'une base statistique permettant de connaître au mieux les différents flux qui caractérisent cette population scolaire. C'est pourquoi il apparaît primordial, en premier lieu, de répondre à **l'enquête nationale** annuelle concernant ces populations :

- phase 1 : en novembre
- phase 2 : en février
- phase 3 : en mai

Quelles aides ? Quelles démarches ?

Moyens : attribution d'une dotation en HSE.

Conditions : 3 enfants au moins scolarisés dans l'établissement.

Comment ? : envoyer l'imprimé type joint en annexe, dûment rempli, s/c de l'inspecteur d'académie (D.O.S.), au **C.A.S.N.A.V.**(Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et enfants du Voyage).

La prise en compte de ces enfants doit être intégrée **dans le projet d'établissement.**

Le **C.A.S.N.A.V.** peut apporter également aux enseignants et équipes pédagogiques :

- **1. une aide au diagnostic** et, le cas échéant, à la conception d'un Dispositif d'Accueil dans l'établissement,
- **2. du conseil téléphonique**, l'envoi de **tests d'évaluation** en 27 langues (mathématiques et lecture) et de grilles de positionnement des classes dans les 2 systèmes scolaires (France et pays d'origine de l'élève nouvel arrivant),
- **3. un accueil au CASNAV** pour du **conseil pédagogique**, individualisé ou en groupe, sur l'enseignement du Français Langue Etrangère/Français Langue de Scolarisation, la présentation de méthodes et matériels utilisables, de documentation diverse (bibliographie, sitographie), d'expériences menées dans d'autres établissements,
- **4. une réflexion thématique** (maîtrise de la langue, collaboration interdisciplinaire pour enseignants accueillant ces élèves en classes ordinaires, travail en projet...),
- **5. des offres de formation** sur site ou au CASNAV concernant tout ou partie des équipes pédagogiques (ces formations négociées sont publiées au Plan Académique de Formation).

C.A.S.N.A.V. de l'Académie de Toulouse
adresse postale : Place St Jacques 31073 Toulouse
locaux : 12, rue Mondran 31000 Toulouse
Tél : 05.61.17.83.48
Mail : casnav@ac-toulouse.fr
Web : <http://www.ac-toulouse.fr/casnav>

Yves CHEVILLARD : coordonnateur

Isabelle CÉVÈNES : formatrice (nouveaux-arrivants 2^{ème} degré) **poste 83.49**

Emilienne PRICA : formatrice (nouveaux-arrivants 2^{ème} degré) **poste 83.82**

Voici une liste de liens, coordonnées ainsi que le nom des **personnes ressources** susceptibles également d'aider les établissements :

- 1) **Division de la scolarité IA, madame LE GUEN Tél. : 05.42.54.03.47**
- 2) **Monsieur DUPONT**, principal adjoint du collège SALINIS **Tél. : 05.42.54.00.30**
- 3) **Madame FABRE**, conseillère d'orientation psychologue **Tél. : 05.62.05.65.20**
- 4) **sites web :**

<http://www.cndp.fr/vei/> (Ville Ecole Intégration SCÉRÉN)

<http://www.cnam.fr/kp/> (ouvrages, tests INETOP, aide...)

<http://www.ac-creteil.fr/casnav/>

http://www.ac-rouen.fr/rectorat/enseignements_casnav/

<http://www.ac-strasbourg.fr/> (→ éducation → Elèves à besoins particuliers → Nouveaux arrivants)

<http://www.ac-nice.fr/casnav/>

- 5) **à la circonscription Auch Centre - ASH**

Une valise *nouveaux arrivants* a été constituée. Possibilité d'emprunt.

Stéphane TRUSSES, CPD langues vivantes Tél. : 05.42.54.07.05

Vous trouverez, en annexe, une FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRIMO ARRIVANT 2nd DEGRE permettant, au-delà des informations administratives habituelles, d'élargir le champ d'investigation lors des premiers contacts avec l'enfant et sa famille.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
PRIMO ARRIVANT
2nd DEGRE**

Année scolaire : 20 . . / 20 . .

Etablissement :

Classe :

Nom, prénom de l'enfant :

Sexe : **Date de naissance** : **Nationalité** :

Adresse actuelle :

.....

Nom, prénom du père :

Nom, prénom de la mère :

Nom, prénom du tuteur légal :

Date d'arrivée en France :

Scolarisation antérieure en France (durée, niveau, nom de l'école / collège) :

.....

Date d'inscription dans l'école :

L'enfant a-t-il été scolarisé dans son pays d'origine ? oui non

Combien de temps ? Niveau :

L'élève écrit-il / lit-il dans sa langue maternelle ? oui non

Toute la famille est-elle réunie en France ? oui non

Sinon qui s'occupe de l'enfant ?

Nombre de frères et sœurs, scolarisation :

Quels membres de la famille parlent français ?

Entrée en France : regroupement familial / demande d'asile / autre :

Projet familial :

.....

Nom du professeur principal / discipline :

Bilan de la première rencontre avec la famille :

.....
.....
.....
.....
.....

Comportement de l'enfant en classe, dans la cour :

.....
.....
.....
.....

Bilan des premières situations d'évaluation et d'apprentissage :

.....
.....
.....
.....
.....

Aides déjà mises en œuvres :

pendant les cours (élève « tuteur », assistant d'éducation, ...) :

.....
.....

dans l'établissement (soutien, intervenant extérieur, ...) :

.....
.....

à l'extérieur (cours particuliers, centre social, activités sportives ou artistiques, ...) :

.....